

DES TRAITÉS INTERNATIONAUX QUI MENACENT NOTRE MODE DE VIE

VERSION COMPLÈTE DE L'ARTICLE PUBLIÉ DANS LES *ÉPINES DRÔMOISES* N°178

PAR ANNE DEZ

Salvador Allende, à l'Assemblée générale de l'ONU en 1972 : « *Nous faisons face à un conflit frontal entre les entreprises transnationales et les Etats. Ceux-ci sont court-circuités dans leurs décisions fondamentales-politiques, économiques et militaires- par des organisations globales qui ne dépendent d'aucun Etat et dont les activités ne sont contrôlées par aucun parlement, ni aucune institution représentatifs de l'intérêt collectif* ».

David Rockefeller, dans Newsweek en février 1999 : « *Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire* ».

Ces propos résument l'enjeu des relations commerciales que les Etats, sous la pression des multinationales, ont déjà ou tentent d'organiser par des traités tous basés sur le même principe « *remise en cause de toute législation nationale par un investisseur dès lors qu'il considère qu'il s'agit d'un obstacle à l'entrave de son activité et à sa recherche de profit* ».

- **L'Alena** (accord de libre-échange nord-américain). « Il y a 20 ans, Bill Clinton a eu recours à une procédure accélérée pour faire adopter par le Congrès cet autre pacte de « libre-échange » qui était à l'époque censé favoriser la création d'emplois et l'augmentation des exportations. Néanmoins, 20 ans plus tard, 700 000 emplois environ furent détruits à cause de cet accord (selon le rapport de l'EPI du 3/5/11). L'association citoyenne *Public Citizen*, quant à elle, estime ce chiffre à près d'un million (voir le *Huffington Post* du 6/1/14). Dans les deux cas, on s'accorde à dire que l'Alena a accru le déficit commercial américain et fait baisser les salaires aux États-Unis comme au Mexique ». (extrait d'un article de Steve Rendall, FAIR's senior analyst).
- **L'AMI**, un projet d'accord multilatéral sur l'investissement, remettait en cause « *toute législation nationale par un investisseur dès lors qu'il considèrerait qu'il s'agissait d'un obstacle à l'entrave de son activité et à sa recherche de profit* ». Il avait été négocié secrètement entre 1995 et 1997 par les vingt-neuf Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Divulguée in extremis, la copie souleva une vague de protestations sans précédent, contraignant ses promoteurs à l'abandonner dans l'attente d'un contexte plus favorable...
- **L'ACTA** (Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou accord commercial anti-contrefaçon) est un accord négocié secrètement de 2007 à 2010 par un petit "club" de pays (39 pays, dont les 27 de l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, etc). Négocié plutôt que débattu démocratiquement, l'ACTA a contourné les parlements et les organisations internationales pour imposer une logique répressive dictée par les industries du divertissement. Il aurait imposé de nouvelles sanctions pénales et des mesures poussant les acteurs de l'Internet à « coopérer » avec les industries du divertissement pour surveiller et censurer les communications en ligne, en contournant l'autorité judiciaire. Cet accord était donc une menace majeure pour la liberté d'expression en ligne et était porteur d'insécurité juridique pour les acteurs de l'Internet. Cet accord a été rejeté par le Parlement européen en 2012 suite à une forte mobilisation citoyenne.
- **Le CETA** (Canada-EU Trade Agreement, en français Accord Economique et Commercial Global, AECG) est un vaste accord commercial négocié depuis mai 2009 entre le Canada et l'Union européenne. Actuellement en phase de finalisation, il doit être approuvé par le Conseil de l'Europe et le Parlement. Quelques jours seulement après le rejet de l'ACTA au Parlement européen, une version fuitée du chapitre consacré à la protection de la propriété intellectuelle du CETA a été publiée, et reproduisait mot pour mot les pires passages de l'ACTA relatifs aux sanctions pénales et aux dispositions répressives en matière de droit d'auteur. Une nouvelle fois encore à travers le CETA, la Commission européenne tente de contourner les institutions démocratiques et d'imposer les mesures répressives déjà rejetées par les citoyens et le Parlement européen. Comme l'ACTA, le CETA représente une menace majeure pour la liberté d'expression en ligne et est porteur d'insécurité juridique pour les acteurs

de l'Internet. Le CETA devrait être signé le 25 septembre et ensuite adopté par le Parlement européen. Cet accord devrait être ratifié par le Parlement français. Les négociations butent sur la remise en cause de la Directive européenne sur la qualité des carburants (FQD). Afin de respecter ses engagements sur le climat et la réduction de émissions dues aux combustibles utilisés pour les transports en Europe, l'UE a adopté une version révisée de la FQD en 2009 qui fait partie de l'engagement européen à maintenir sous la barre des 2° Celsius la montée des températures au niveau mondial. Son article 7a définit l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre issus des transports de 6 % entre 2010 et 2020. Depuis les compagnies pétrolières internationales comme Shell, Total, BP, ExxonMobil ou encore Chevron, les raffineries de pétrole, le gouvernement canadien ainsi celui de la province de l'Alberta, ont dépensé des sommes astronomiques et utilisé des stratégies de lobby agressives dans le but de retarder et d'affaiblir sa mise en œuvre. (Source : Marchandages douteux : comment les négociations commerciales menacent d'affaiblir les politiques climatiques de l'Union européenne et de faire entrer les sables bitumeux en Europe. Les Amis de la Terre. Juillet 2014).

- **Le TISA** (Trade in Services Agreement, en français : ACS, Accord sur le Commerce des Services) est un traité multilatéral sur les services, négocié par Etats-Unis et l'Australie en 2012, avec 50 autres pays : Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Etats-Unis, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Suisse, Taïwan, Turquie et Union Européenne. Une Résolution du Parlement européen sur l'ouverture de négociations relatives à un accord plurilatéral sur les services a été votée le 4 juillet 2013. Les négociations étaient censées rester secrètes. « *Jusqu'à cinq ans après la conclusion d'un accord* » ou l'éventuel échec des négociations, d'après un document Wikileaks dévoilé par *l'Humanité*. Les négociations secrètes à Genève portent sur la dérégulation des services et la privatisation des services publics. La négociation porte sur le commerce des services et vise notamment une vaste libéralisation des services publics. Selon Le Rapport de l'International des Services Publics: « *l'ACS contre les services publics* », « *l'ACS instaurerait un environnement plus favorable à la privatisation des services publics et entraverait la capacité des gouvernements à remunicipaliser (nationaliser) les services publics ou à en créer de nouveaux. L'accord limiterait aussi la capacité des gouvernements à légiférer dans des domaines tels que la sécurité des travailleurs, l'environnement, la protection du consommateur et les obligations de service universel* ». Chaque pays a précisé début 2014 les secteurs qu'il souhaite inclure dans l'accord, et les modalités qu'il propose concernant « l'ouverture » à la concurrence internationale de ces secteurs, selon un cadre prédéterminé par l'accord. Certains les ont rendus publiques, comme la Suisse. La France ne l'a pas fait. Un comité Stop TISA ! s'est structuré et une pétition a été lancée. Une lettre signée par 340 organisations non-gouvernementales exprimant leur opposition aux négociations a été envoyée aux ministres du Commerce, en 2013. Vu les enjeux démocratiques, économiques et politiques, ainsi que l'opacité de ces négociations, la mobilisation pourrait prendre de l'ampleur dans les mois à venir.
- **Le TPP**, prononciation Tipipi, (Trans Pacific Partnership Agreement ou simplement Trans-Pacific Partnership en français Partenariat Trans-Pacifique ou sous son nom anglais), est un traité multilatéral de libre-échange en cours de négociation, qui vise à intégrer les économies des régions Asie et Pacifique. Un premier traité, appelé Trans-Pacific Strategic Economic Partnership Agreement, a été signé le 3 juin 2005 par le Brunei, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Singapour ; il est entré en vigueur le 28 mai 2006. En 2010, cinq autres pays négocient une extension de ce traité : Australie, Malaisie, Pérou, États-Unis et Vietnam. Le 14 novembre 2010, les chefs de gouvernement des neuf pays ont accepté la proposition de Barack Obama de compléter les négociations. En novembre 2011, le Canada, le Japon et le Mexique rejoignent les négociations, en partie grâce à l'intérêt de plus en plus soutenu que lui portent les États-Unis. Lorsqu'en novembre, Wikileaks a publié une version préparatoire du chapitre du TPP portant sur la propriété intellectuelle, son porte-parole Julian Assange a adressé la mise en garde suivante dans le *Guardian* du 13/11/13 :
« *S'il entrerait en vigueur, le code sur la propriété intellectuelle du TPP piétinerait les libertés individuelles et la liberté d'expression, tout en foulant au pied le travail intellectuel et créatif de chacun. Que vous lisiez, écriviez, publiiez, pensiez, écoutiez, dansiez, chantiez ou inventiez, fassiez pousser de la nourriture ou la consommiez, que vous soyez malade aujourd'hui ou que vous puissiez l'être demain, vous êtes dans la ligne de mire du TPP.* »
L'objectif affiché est clair : faire disparaître au plus vite les « *discordes commerciales* » pour pouvoir opérer sur les deux continents - Amérique et Asie - selon les mêmes règles (libre-échange généralisé) et surtout sans interférence avec les pouvoirs publics.
La pression des opinions publiques et les réticences des Japonais protectionnistes ralentissent nettement les négociations.

- **Le TAFTA** (Transatlantic Free Trade Area) concerne l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Depuis le 8 juillet 2013, la Commission européenne négocie sur la base d'un mandat qui lui a été conféré par les 28 gouvernements cet accord commercial. De même les Parlementaires européens qui auraient pu bloquer projet, ont donné leur accord pour un mandat de négociation à des fonctionnaires non élus, via la Commission Européenne. Ils ont adopté un texte : [RC B6-0209/2008](#) qui stipule :

« 1. souligne qu'un partenariat transatlantique étroit est l'instrument clé pour façonner la mondialisation dans l'intérêt de nos valeurs communes et dans la perspective d'un ordre mondial équitable en matière politique et économique ; réitère son avis selon lequel un marché transatlantique efficace et compétitif forme une base propice à l'établissement ferme du partenariat transatlantique, qui permettra à l'UE et aux États Unis de relever ensemble les défis politiques et économiques.

2. soutient résolument le processus de renforcement de l'intégration économique transatlantique lancé lors du sommet UE-États-Unis par l'adoption du « cadre pour progresser dans l'intégration économique transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique » et par la création du Conseil économique transatlantique (CET), chargé de superviser et d'accélérer les efforts exposés dans ledit cadre ».

Le contenu du mandat de négociation, rédigé en anglais « a fuité », mais n'a pas été traduit en français. Les discussions se font dans la plus grande opacité. Les citoyens ne sont pas informés, alors que les multinationales le sont. La consultation publique lancée par la Commission Européenne de fin janvier à juillet 2014 risque d'être essentiellement un outil de relation presse qui n'aura aucune influence sur le contenu des négociations.

Ce caractère secret des négociations inquiète le journal allemand *Die Tageszeitung*. "La Commission européenne donne toujours l'impression que les traités sont négociés en coulisses. Pourtant certaines négociations, comme la protection du climat, sont tout à fait transparentes. Il faut donc avoir une raison bien peu engageante pour que les traités commerciaux restent confidentiels ».

Le quotidien allemand enchaîne : "Le libre-échange est toujours vendu comme un jeu gagnant-gagnant. Mais s'il n'y a que des bénédictions à prévoir, pourquoi gardez-vous le silence ? (...) Dans une démocratie, les négociations ne doivent pas être secrètes."



L'objectif des négociations est de rendre les normes européennes et américaines compatibles entre elles. Ce serait la mission d'un « Conseil de coopération règlementaire ».

Des documents du gouvernement américain, tels que le rapport 2014 des Représentants de commerce américains, révèlent que les politiques environnementales de nombreux pays à travers le monde, dont l'UE, sont considérées comme de potentielles barrières commerciales pour l'industrie américaine.

Les normes pointées du doigt vont de la régulation européenne sur les gaz à effet de serre fluorés, à la proposition pour une régulation des perturbateurs endocriniens, en passant par la Directive sur les énergies renouvelables et la Directive européenne sur la qualité des carburants.

L'agriculture serait le secteur économique le plus touché par les dispositions du TAFTA.

L'article 10 du mandat de négociation précise que « Le but sera d'éliminer toutes les obligations sur le commerce bilatéral avec l'objectif commun de parvenir à une élimination substantielle des droits de douane dès l'entrée en vigueur et une suppression progressive de tous les tarifs douaniers les plus sensibles dans un court laps de temps ».

Les droits de douane entre l'UE et les USA ont déjà été fortement diminués au point de ne plus exister dans certains cas. Mais ils sont restés importants dans le domaine des produits agricoles: les viandes, les poissons,

les dérivés du lait, les œufs, les céréales, les oléagineux, le cacao, le café, le thé, les épices, les fruits et légumes, les produits de la minoterie, le sucre, les boissons...

Jacques Berthelot, agroéconomiste dans un rapport « La folie d'intégrer l'agriculture dans un accord de libre-échange transatlantique UE-USA » a analysé produit par produit, les conséquences d'une élimination même progressive des droits de douane européens sur les produits agricoles importés des USA. A ces conséquences directes, il faut ajouter qu'en vertu du principe de l'OMC du traitement de la nation la plus favorisée, l'élimination des droits de douane concédée par l'Union européenne aux produits agricoles des USA devra l'être aux produits agricoles de tous les pays membres de l'OMC. Le marché européen deviendra alors le marché le plus ouvert du monde.

La conclusion de Jacques Berthelot : l'abaissement des barrières tarifaires européennes sur les produits agricoles importés dans l'Union « *remettrait totalement en cause l'objectif de faire évoluer l'agriculture européenne vers des modèles plus durables -aux plans économique, social et environnemental-, il accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs* ».

Les litiges portant sur l'application du TAFTA seraient jugés par le RDIE (Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats), ou ISDS en anglais (Investor-State Dispute Settlement). C'est « *un mécanisme d'arbitrage privé entre les investisseurs et les Etats qui se substituerait aux juridictions existantes, permettant ainsi aux investisseurs privés de s'affranchir de toutes les lois et, de contourner les décisions qui leur seraient gênantes et de sanctifier la privatisation du pouvoir législatif* ». Les Etats et les Parlements ne peuvent rien contre ces jugements.

L'application de l'ALENA soumise à ce RDIE a fait que toutes les plaintes déposées par les firmes américaines contre le Canada et le Mexique ont abouti et ces états condamnés à des indemnités ou à modifier leur réglementation. Aucune des 22 plaintes déposées contre les USA par des firmes canadiennes ou mexicaines n'ont abouti.

Quelques exemples:

- La firme américaine S.D. Meyers de traitement des déchets a obtenu 5,6 millions \$ du Canada suite à la décision de celui-ci d'interdire l'exportation de PCB afin de respecter les dispositions d'un traité international sur l'environnement encourageant les Etats à traiter les déchets toxiques chez eux. Les arbitres ont considéré que le partage du marché par une firme étrangère dans un autre pays de l'ALENA devait être considéré comme un investissement protégé par l'ALENA ;
- Septembre 2013, la firme américaine Lone Pine Resources a déposé plainte contre le Canada et demande 250 millions \$ de compensations suite à la décision du Québec d'interdire l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique dans la Vallée du Saint-Laurent.

Cultures intensives aux OGM, bœufs aux hormones, porcs à la Ractopamine, poulets lavés au chlore etc. sont ils aujourd'hui des « valeurs communes » aux consommateurs européens et américains ? Non, mais le TAFTA va les imposer aux européens à la grande satisfaction des multinationales. Ce traité mettra, profondément et dangereusement en cause la démocratie en Europe et la possibilité pour un Etat de prendre des mesures protectionnistes en matière de droits économiques et sociaux et d'environnement.

L'UE et les États-Unis représentent actuellement les plus grandes zones de commerce du monde, et si le TAFTA aboutit, il deviendrait alors l'accord de libre-échange le plus important au niveau mondial. Les négociateurs américains et européens ne cessent d'affirmer leur volonté de faire du TAFTA un accord de référence voire un exemple à suivre pour de futurs accords commerciaux. Il est par conséquent crucial que les négociations n'aboutissent pas.

Pour cela, rejoignez le Collectif « STOP TAFTA 26 » et relayez les actions qui seront lancées prochainement.

Sources :

- Raoul Marc JENNAR, Politologue
- Le Monde.fr
- Marianne.net
- les Amis de la Terre